

et de Celuy du misissipy pour que lun ne nuisit point a l'autre. on na Conservé l Jroquois dans la guerre presente que p^r. la traitte de Catarakouy, et la traitte de Cataracouy netoit que pour Ceux qui Conservoie^t. Ce fort et Cet ennemy, dou vient le Castor des Jroquois que des terres djcy haut qujl usurpe sur nos sauuages ausq^{ls}. tout Ce Castor appartient! perdrions nous le Castor de l Jroquois par sa destruction, ne reviendrait jl pas a nos sauuages et d'eux a la Colonie

mais apres tout sjl est jmpossible de fixer le Commerce de nos sauuages a montreal et Conse-
quamm^t. de retenir la jeunesse francoise dans leurs familles po^r sy Exercer au trauail, sil est necess^{re}. dune necess^{te}. absolue et ynsurmontable que Lon
vienne jcy haut fr^e. le Commerce parmy nos sauuages vous demandez dans Cette sup^oon que Je voudrois.
Etre fausse, leq^l. vaudroit mieux ou de retablir les
25 Congez sans aucuns postes, ou Etablir des postes
sans le 25 Congez. Jauoue franchem^t. que Je me
trouue fort en peine a vous repondre parceque Je ne
Connois pas bien de quelles sortes de postes vous
voulez parler, sont ce des postes seulem^t. de gens de
Commerce sans garnison et sans Comandans, ou des
postes qui seroie^t tenus tout ensemble par des per-
sonnes destinées a fr^e. le Commerce, et par des Comand^s.
avec le^r. garnisons quon y veilleroit pour le^r. *sureté*.
Vous nous marquez la dessus votre sentiment Vous
Jugez *qu'jl faudroit Retablir* les 25 Congez de trois
h^oes seulem^t. par Canot, que les particuliers auant
le^r. depart feroient declar^oon de Ce q^{ls}. porteroie^t.
avec Caution de revenir a la Colonie dans l'espace de
18 mois. q^l. ny auroit aucun poste Etably par des